

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BFL-2021362-0001**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général d'Eure-et-Loir**

**le 28 décembre 2021**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) d'Eure-et-Loir**



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau des finances locales**

Affaire suivie par : Mme Sandrine CHANSARD

Tél. : 02 37 27 71 67

Mèl : sandrine.chansard@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) d'Eure-et-Loir

**Madame Françoise Souliman,  
Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Considérant qu'en présence de plusieurs associations départementales des maires, les représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives sont désignés par le représentant de l'État dans le département après consultation des dites associations ;

Considérant qu'en date du 27 septembre 2021 l'association des maires d'Eure-et-Loir a été sollicitée pour proposer des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département ;

Considérant que l'association des maires d'Eure-et-Loir a, par courriels en date du 13 décembre 2021, proposé deux candidats pour les représentants des maires et quatre candidats pour les représentants des EPCI ;

Considérant qu'en date du 27 septembre 2021 l'association des maires ruraux d'Eure-et-Loir a été sollicitée pour proposer des représentants des maires appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département ;

Considérant que l'association des maires ruraux d'Eure-et-Loir a, par courriel en date du 5 novembre 2021, proposé deux candidats pour les représentants des maires ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires s'élève à 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner les représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Sont désignés en qualité des représentants des maires appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir :



Titulaires	Suppléants
Gérard BESNARD	Evelyne LAGOUTTE
Pascal LECLAIR	Nathalie VELIN
Stéphane MAGUET	John BILLARD
Victor PROVOT	Christelle LORIN

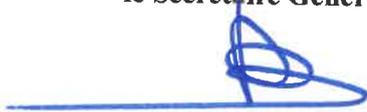
**Article 2 :** Sont désignés en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir :

Titulaires	Suppléants
Joël BILLARD	Denis GOUSSU
Xavier NICOLAS	Franck MASSELUS
Didier GARNIER	Christelle MINARD
Benoît PELLEGRIN	Vincent BOUTELEUX

**Article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

**Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,**



**Adrien BAYLE**